

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Metz, le 27/01/2021

COVID-19

Nouvelles mesures annoncées par le Premier ministre

Au regard du contexte épidémiologique actuel, le Gouvernement a annoncé la mise en œuvre d'une nouvelle étape à compter du 15 décembre 2020.

Il s'avère nécessaire d'adopter des règles plus strictes, afin d'éviter toute reprise de l'épidémie, notamment en cette période particulièrement risquée de fêtes de fin d'année :

- les établissements recevant du public tels que les **cinémas, théâtres, salles de spectacle, parc zoologique, salles de jeux et casinos, et enceintes sportives ne seront pas autorisés à rouvrir à partir du 15 décembre**. Leur réouverture est envisagée pour le 7 janvier ;
- les règles sanitaires concernant les lieux de culte ne seront pas revus ;
- un couvre-feu plus strict sera mis en œuvre de **20h à 6h** du matin **y compris le soir du 31 décembre** (seule exception pour le réveillon de Noël le 24 décembre) ;

Un contrôle de ces nouvelles règles sera mis en œuvre :

- Pendant le couvre-feu, les déplacements seront possibles de 20h à 6h avec des dérogations limitées : motifs professionnels, motifs de santé, familiale impérieux, personnes handicapés et missions d'intérêt général (pas de balade, ni sortie pour achat). Une nouvelle attestation sera mise à disposition pour le couvre-feu, sans celle-ci les personnes écoperont ;
- des contrôles seront renforcés sur le département : déjà près de 2 000 contrôles ont été réalisés depuis le début du deuxième confinement ;
- les commerces sont invités à davantage respecter le nouveau protocole sanitaire : une personne pour 8m², affichage de la jauge à l'entrée du magasin, système de comptage pour les surfaces commerciales de plus de 400 m². Des nouveaux contrôles auront lieu sur le département ;

Il est nécessaire de rester tous vigilants et respecter les gestes barrières notamment durant les fêtes de fin d'année :

- avant de rendre visite à une personne vulnérable, il est fortement recommandé d'éviter des interactions 5j avant ;
- il est fortement recommandé de ne pas être plus de 6 adultes durant les fêtes et autres réunions privées ;
- il est nécessaire de bien appliquer les gestes barrières : tenir une distance d'un mètre avec des personnes, se laver très régulièrement les mains, porter un masque et le changer régulièrement.

- Nous vous remercions de bien vouloir diffuser ces informations -